



forfait heure contre forfait jour

Par **meleric**, le **31/01/2012** à **20:02**

Bonjour,
cadre forfait heure depuis 2004 mon employeur vient de m'informer (oralement un courrier doit suivre) que suite à une cour de cassation que mon contrat était devenu illégal et me propose soit un 35 heures soit un contrat forfait jour
Est ce légal de changer mon contrat et que faire ?
merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **31/01/2012** à **21:10**

Bonjour,
Il faudrait savoir à quelle Jurisprudence l'employeur fait allusion qui rendrait votre forfait heures illicite...
En tout cas, l'employeur ne peut pas modifier le contrat de travail sans votre accord...

Par **meleric**, le **31/01/2012** à **21:20**

merci pour ta réponse dès que j'ai plus d'info (son courrier)j'en fait part
pour info je suis élu ce dp chsct et en pleine nao
cordialement